



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°3 / juillet 2024

Agenda :

- 22/7 au 23/8 : Enquête publique sur la révision du PLU de Beausoleil
- 23/7 au 23/8 : Enquête publique sur la modification et la révision allégée du PLU de Castellar
- 21 ou 22/8 : 3ème rencontres inter-associatives à Saint-Honorat « Accompagner et accélérer l'engagement citoyen
- 14/9 : Forum des associations de Menton, stand de l'ASPONA dans les Jardins Biovès (10h-18h)
- Jusqu'au 9/9 : Enquête publique sur le bruit dans les routes départementales (<https://www.departement06.fr/actualites/nouveau-plan-de-prevention-du-bruit-dans-lenvironnement-06-participez-la-consultation>)

L'effet bulldozer

Alors qu'elle devrait ralentir en ce début d'été, la machine immobilière s'emballe. Certains projets, sortis de nulle part, voient leurs porteurs malmenés riverains, décideurs publics et associations, usant de moyens fallacieux pour parvenir à leurs fins. D'autres dossiers ressortent des placards continuant d'avancer tels des rouleaux compresseurs, quitte à annihiler d'anciennes « victoires » obtenues de haute lutte, il y a de cela 10 - 15 ans.

Poussés à réagir, nombre d'honnêtes gens nous alertent, prennent part aux consultations publiques, entament des procédures juridiques. Les réseaux et associations amies font le reste. Face à « l'effet bulldozer », métaphore utilisée par nos guides à Cagnes-sur-mer, lors de la visite très inspirante de l'opération de renaturation de la Cagne (<http://aspona.org/Eau.htm>), la résistance s'organise. Elle emprunte de nouveaux chemins, dont celui de la communication qui peut durablement altérer une réputation et créer un rapport de force.

F Lorenzi

Protestation à Beaulieu contre le déménagement anticipé de l'école Marinoni et le projet de reconstruction de l'école sur un parking public

Le 4/7, il a été rappelé que « la qualité de l'air dans les parkings couverts n'est pas compatible avec une présence humaine prolongée » selon l'AFSSET. La campagne 2023 de Capt'Air citoyens avec FNE-PACA et Atmosud l'a même confirmé pour les entrées-sorties de parking. Ne jouons pas avec la santé des enfants !



Cultiver l'eau de pluie et la retenir

Fin mai, à Biot, à l'invitation de l'ASEB, Aurélia Diesnis, designer et formatrice chez Permalab a expliqué comment « cultiver l'eau de pluie et la retenir », en promouvant l'hydrologie régénérative qui vise à la réparation des cycles hydriques perturbés et des écosystèmes dégradés par l'imitation de ces processus naturels.

« On cherche à récolter l'eau de pluie et à la retenir sur ses terres grâce à la compréhension des reliefs et de la circulation naturelle de l'eau. »

Rendez-vous a été pris pour nous rendre à Tourves (Var) cet automne. Déjà, en 2020, nous avons pu mesurer l'intérêt de telles pratiques développées par Christine de l'Association Cant d'a Grana, dans son jardin en permaculture sur les pentes du Gramondo.

Photo : Mare et plantation d'arbres au Jardin-Forêt des Etangs à Tourves (83) ©Guylaine Diesnis

Premier match gagné pour sauver la Baia Beniamin (Grimaldi – IT)



La mobilisation transfrontalière de plusieurs associations environnementales relayée par les médias et notre page Facebook (plus de 8500 vues) a porté ses fruits (<http://aspona.org/ProtectionLittoral.htm>). Ainsi, le propriétaire du restaurant et bar de luxe TWIGA a vite compris que cette baie était soumise au régime européen de protection Natura 2000 et que la Convention d'Espoo sur les impacts environnementaux transfrontaliers donnait la possibilité aux autorités et associations françaises d'intervenir. En quelques heures, son service de communication a indiqué qu'il n'y aurait pas de discothèque, que le restaurant fermerait à 19h et que le quai flottant ne serait accessible qu'à des navettes TWIGA et à de petites embarcations. Les rotations de bateaux vont affecter l'herbier mais cette première victoire est à saluer.

Le Golfe bleu en héritage

Combattante de conviction, Patricia Marinovich nous a quittés fin juin, nous laissant le *Golfe bleu* presque intact en héritage. Patricia a mis tellement d'acharnement à défendre cette plage -bataille initiatique de l'ASPONA - que personne n'a osé y toucher depuis 50 ans. Tout le long de la côte, comme elle nous l'a relaté lors de la balade en mer de juin 2022, les multiples actions conduites contre la défiguration irréversible de notre littoral ont porté. Sa pugnacité et sa force d'entraînement, sont venus à bout des projets les plus impactants qui ont été abandonnés. Assurément une très grande dame : Chapeau bas !

Année blanche

La justice semble tétanisée à l'idée de faire jurisprudence en condamnant pour préjudice environnemental un capitaine de yacht, ayant jeté l'ancre dans des herbiers de posidonies à Cannes et Saint-Tropez en 2021 et 2022. La loi biodiversité de 2016 permet au juge pénal de faire valoir le préjudice écologique en application du principe destructeur payeur, dès lors qu'une association environnementale se porte partie civile, comme le fit FNE PACA via l'ASPONA en 2022.

Alors que le volet pénal de l'affaire a conduit le juge à condamner le capitaine du *Take Off* à 20 000 € d'amende en octobre 2023, le tribunal maritime de Marseille a reporté le 28 juin 2024 sa décision à l'automne (22 novembre 2024) pour le volet civil qui devrait consacrer la notion de préjudice écologique (plus de 300 000 € dans le cas d'espèce).

Il est regrettable de perdre une année, alors que la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a retenu des séances sur la Méditerranée que « *les participant.e.s préconisent de nouvelles ambitions pour la planification maritime, le prolongement des activités selon les logiques actuelles conduisant directement à la saturation* » <https://www.debatpublic.fr/publication-du-compte-rendu-et-du-bilan-du-debat-public-la-mer-en-debat-5919>.

Dans son « cahier d'acteurs » publié en le 23/4 (<http://aspona.org/pdf/CA163-ASPONA.pdf>) l'ASPONA en avait donné de nombreuses illustrations. Elle rappelait que la mer est un milieu vivant dont il faut prendre soin, et pas seulement un décor de carte postale ou un espace à aménager. Elle déplorait que, face au risque de submersion, les collectivités engagent d'importants travaux de durcissement du trait de côte et transforment le Domaine Public Maritime en chantier permanent.

Sur le « Front » des projets immobiliers et des documents d'urbanisme ...

- **Beausoleil** : Après une bonne année de réunions et consultations, auxquelles l'ASPONA a pris part et déjà obtenu quelques améliorations (voir <http://aspona.org/Beausoleil.htm>), l'enquête publique sur la révision du PLU se déroulera du 22/7 au 23/8.
- **Castellar** : Lorsque le PLU a été adopté en février 2018, la perspective de son intégration dans les communes associées au Parc du Mercantour, comme Sospel ou Tende, était ouverte. Elle n'est plus d'actualité, et pour cause. Une enquête publique du 23/7 au 23/8 couplera une modification et une révision allégée du PLU. La modification est restée dans les tiroirs plus de 6 mois en raison de l'instruction d'un permis de construire, alors qu'elle vise notamment à contenir l'urbanisation de l'éperon Sud (trop tard ?!). Quant à la révision, elle entraînera un reclassement en zone urbaine de 3,4 ha qui s'ajouteront à 7 ha d'habitat pavillonnaire à rapprocher aux 2 ha occupés actuellement par le Vieux village - voir nos observations : <http://aspona.org/PLUCastellar.htm>).
- **ZAC Cœur de Carnolès** : l'ASPONA étudie en détail le permis de construire pour les 10 immeubles porté par EMERIGE - ICADE et validé par le Préfet le 27/5. Nous vérifions aussi sa cohérence avec le programme d'aménagement des opérations et des infrastructures publiques conduit par la SPLA (Société Publique locale) Riviera Aménagement, et avec les délibérations publiques de la CARF et de RCM.
- **La Turbie** : Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable avec de nombreuses réserves en prenant acte de la demande de reclassement des parcelles en zone N (anciennement classées Unités Touristiques) et parties de parcelles (anciennement Urbaines) couvertes par le périmètre de l'arrêté de protection de biotope en lien avec la nivéole de Nice, et de la forte opposition de la population et des associations environnementales, réclamant une plus grande transparence sur le projet de centre de formation cycliste. Le 28/6, le conseil municipal a entériné la modification du PLU. Il a aussi approuvé l'entrée en négociation avec le Conservatoire du littoral, susceptible d'acquérir toutes les parcelles classées N pour protéger la Tête de chien. Une perspective réjouissante que nous suivons de près avec les associations alliées.
- **Sospel** : En dépit de notre recours contentieux engagé au TA de Nice en septembre 2023 contre le projet porté par la commune de construire une station-essence en zone naturelle, le chantier a démarré lundi 1/7. Alors qu'aucun PC n'a été délivré pour cette opération, un tractopelle a commencé à creuser la fosse pour le réservoir de stockage de carburants de 60 m³. La commune étant soumise au règlement national d'urbanisme suite à l'annulation de son PLU, elle ne peut engager d'opérations en dehors de son périmètre urbanisé.
- **Cernuschi-Latournerie à Menton** : L'examen du dossier de permis de construire des 5 bâtiments obstruant l'accès et la vue sur les lacets montant jusqu'à la Corniche des Serres de la Madone nous a conduit à déposer un recours gracieux, à l'instar d'un riverain et de la copropriété voisine. Il a été rejeté par la Mairie mais nous ne comptons pas en rester là. Nous aurons probablement besoin du soutien de nos adhérents.

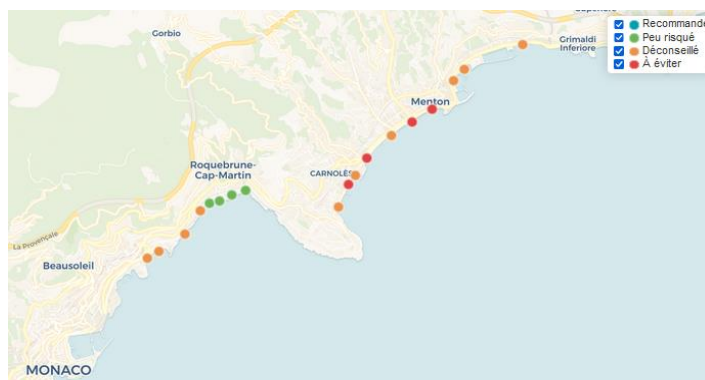
Classement accablant pour nos plages : 14 sur 18 sont déconseillées ou à éviter

En mai, l'association Eau & Rivières de Bretagne a publié un classement des plages françaises sous forme de carte, à partir des données publiques de la qualité des eaux de baignade.

En moyenne, une plage sur cinq est polluée régulièrement par des bactéries. Sur la Côte d'Azur, il faut atteindre la rade d'Agay pour trouver des plages « recommandées ».

Pour Menton et RCM, le verdict est brutal puisque seules les plages du Golfe bleu et de Cabbé sont « peu risquées ».

N'oublions pas qu'à Menton, depuis février la plage de Gorbio est interdite à la demande de la Préfecture, en raison de dysfonctionnements répétés depuis 5 ans dans le cours d'eau (pollution des pluviées par des eaux usées en provenance de la rive droite).



Le devenir de l'îlot des Sœurs Munet et du Borrigo mobilise les riverains

Les réunions organisées par l'ASPONA les 16 et 21/5 ont permis de réunir une cinquantaine de personnes, dont les observations ont enrichi notre contribution (<http://aspona.org/pdf/AvisASPONASoeursMunet.pdf>).

Nous avons notamment insisté sur la forte opposition au projet de déport de la circulation routière dans les contre-allées, la voie centrale étant occupée par un parking et un espace vert, et à la surélévation à R+6 au centre de l'îlot. Nous avons aussi relayé la demande de réduire le nombre total de logements tout en augmentant la part de logements sociaux et de préserver 25% d'espaces verts de pleine terre. Enfin, nous avons insisté sur l'insertion du projet immobilier dans une réflexion globale d'urbanisme, tenant compte de l'augmentation de population, avec une offre de services publics adaptés (école, crèche, salles de réunion, ligne de bus électrifiés avec une fréquence accrue). Et pourquoi pas, viser le label Ecoquartier ? Outre la vingtaine de contributions déposées dans le registre en Mairie et 16 courriels, une pétition recueillant 354 signatures a été remise au Maire de Menton.

Dans son bilan détaillé de la consultation, le service d'urbanisme apporte quelques réponses : maintien de la circulation dans la voie centrale, 40% de logements sociaux, toits et balcons en harmonie avec les maisons existantes, préservation probable des grands arbres, privatisation des espaces verts intérieurs et entrée des parkings par la rue des Sœurs Munet. Sur la hauteur des bâtiments, le flou est encore de mise.

Le conseil municipal a acté le principe d'une déclaration d'utilité publique sur la zone pour l'acquisition par l'EPF PACA des parcelles restantes (50% étant déjà préemptés).

Nous devons attendre l'examen du projet de révision du PLU pour savoir exactement ce qui est prévu (hauteur et implantation des bâtiments) et suivre le lancement éventuel d'un concours d'architectes – urbanistes.



Vers un référendum local sur les croisières à Menton ?

Accueillir des bateaux de croisière dans une ville balnéaire n'est pas un choix anodin : certains rêvent de retombées économiques, tandis que d'autres comptent les multiples impacts négatifs déjà amplement répertoriés à Marseille et Cannes : sur l'air – les fumées portent jusqu'à 3 km à terre, sur l'eau nécessaire au fonctionnement de tels méga-hôtels-restaurants flottants y compris la climatisation et sur les milieux marins perturbés par les bruits incessants des moteurs sans compter les nuisances nocturnes.

Des mobilisations citoyennes ont lieu au printemps sur nos côtes avec l'appui d'ECAN (European Cruise Activist Network).

Or depuis le printemps 2023, l'arrivée de tels navires se produit sans que la population mentonnaise n'ait été consultée.

La pétition demandant au Maire d'organiser un référendum pour permettre un véritable débat public vient d'atteindre 770 signatures (<https://www.change.org/p/bateaux-de-croisi%C3%A8re-%C3%A0-menton-pour-ou-contre-ca9ea9c8-3c66-4779-8736-c14616cf6513>)

N'hésitez pas à la soutenir !

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande